FRC 1.10289c.1C.8
Case
FRC
17337

TESTAMENT
DE
DESBRUGNIERES.

AVERTISSEMENT.

C'EST à leurs derniers momens qu'on peut juger les Grands-Hommes; c'eſt par leurs dernières volontés qu'on peut connaître ſi véritablement l'amour du bien régla toute leur vie. Le Teſtament ci-après fera taire la calomnie, & louera mieux l'illuſtre Desbrugnières que les plus longues & les plus pompeuſes déclamations, euſſions-nous l'éloquence du R. P. D. Joſeph. Que béni ſoit l'heureux haſard qui nous a procuré cette pièce ! Nous nous feſons un devoir de la rendre publique ; les grands exemples ſont les meilleures leçons ; les cœurs les plus froids s'échaufferont en la liſant : puiſſe-t-elle exciter l'indolence de nos plumes académiques ! Il y a déjà plus de ſix ſemaines que cet Illuſtre a ceſſé de vivre,

THE NEWBERRY
LIBRARY

& le Journal de Paris s'eſt contenté d'annoncer ſa mort, ſans y joindre le plus petit éloge, comme ſi ce mot, *il n'eſt plus*, exprimait aſſez. On verra combien un tel ſilence eſt coupable : peut-être cependant la douleur n'a-t-elle pas encore permis à ces M M. de faire entendre leurs voix ſur un auſſi funeſte événement. Nous eſpérons que dans peu ils nous feront lire un de ces articles pathétiques, nerveux & concis, qui donnent l'immortalité dans leurs Feuilles, à tant la page ; ils ſauront y peindre cette grande ame, cecaractère indompté, cet ardent amour de la tyrannie, cette férocité ſanguinaire, cette habileté dans un coup de mains, cette héroïque indifférence pour tous les crimes, qui animèrent, dans tous les tems, le plus intrépide Limier de la Police, qui le rendirent ſi terrible aux honnêtes gens, & ſi cher aux Miniſtres. Ils retraceront cette brillante ſucceſſion de forfaits, qui forment, pour ainſi dire, la chaîne d'une ſi belle vie. Hélas, voilà donc où vont ſe perdre toutes les grandeurs, tous les talens, toutes les vertus ! A..... l'E....., la V....., S..... Desbrugnières, vous n'êtes plus qu'une cendre inſenſible....., B....., L....., A....., M....., Linguet, M....., B..... d A.....

AU NOM DU PERE, DU FILS ET DU SAINT-ESPRIT.

Cejourd'hui 6 Juillet 1788, Moi, Fiacre-Pancrace-Honoré Desbrugnieres, Ecuyer, Conseiller du Roi, Exempt de sa bonne Ville de Paris, sain de corps & d'esprit, ai fait mon présent testament.

J'institue pour mon héritier & légataire universel, mon cher & digne confrère d'A...., sans que, pour ce, il soit tenu de renoncer aux aumônes du Gouvernement, & aux turpitudes lucratives que sa pauvreté lui a conseillées jusqu'à présent; & en cas de décès sans hoirs mâles, je lui substitue M. son F.... pour les grandes espérances qu'il a données, en arrêtant le Cardinal; le tout à condition qu'ils draperont l'un & l'autre pendant six mois.

Je lègue à M. A..... une somme de cent-cinquante livres, une fois payée, & trois cens livres, s'il parvient à être Lieutenant Civil dans le Grand-Bailliage.

Je lègue à M. l'Abbé M.... trois paquets de plumes de corbeaux, pour écrire mon Oraison funèbre.

Je lègue à M. P..... de P....., C. d'E., ma collection d'Arrêts du Conseil.

Je lègue à M. M....., Hiſtoriographe de France, un Traité écrit de ma main, & dédié à Monſeigneur l'Archevêque de Sens, ſur l'uſage légitime des lettres de cachet, avec l'hiſtorique de toutes celles que j'ai miſes à exécution, formant douze volumes *in*-4°. Je le charge de faire imprimer cet Ouvrage, & je lui en laiſſe le produit, quoiqu'il puiſſe abſolument vivre avec les 22,000 liv. de penſion mentionnée au Compte rendu, & les profits éventuels.

Je lègue à M. B....., Lieutenant-Général de la Sénéchauſſée de Lyon, le cordon noir que j'étais ſur le point d'obtenir, pour lui prouver l'eſtime que je fais de ſa correſpondance ſecrète avec M. le G. des S., & de ſon heureux talent pour la perſuaſion.

Je lègue à MM. les Officiers du Grand-Bailliage de Sens, à chacun, la ſomme de ſix liv. pour ajouter aux 450,000 liv. qu'ils ont déjà reçues aux termes de leur marché.

Je lègue à M. Linguet douze bouteilles de fiel, pour mettre dans ſon encre, & douze marteaux de Forgeron, pour forger ſon ſtyle; je lui lègue de plus un couſſin matelaſſé qui pourra lui être utile de plus d'une manière.

Je lègue à M. l'Abbé M..... vingt-quatre ſols, pour prix de ſon dernier Libelle contre les Parlemens.

Je lègue au Rédacteur du Courier de l'Europe tous les coups de bâton qui me seront dûs au jour de mon décès.

Je lègue aux compilateurs du Journal de Paris mon article de Nécrologie fait par moi-même, lequel leur sera nonobstant payé par mes héritiers.

Je lègue à M. B....., I. de P., une paire de bottes fortes, une selle, un fouet de poste, pour se transporter avec plus de célérité partout où il y a quelque chose à gagner.

Je lègue à un sieur G..... élu en l'Election, son ami, douze bouteilles d'eau forte, pour effacer tous les mensonges qu'il débite journellement.

Je lègue à M. de M.... ma culotte de peau pour voyager; car il a usé la sienne sur la route de Rouen, & sur celle de Moulins.

Je lègue à M. de S..... ma canne à pomme d'ivoire; car lorsqu'on va commander une armée de Mouchards, c'est d'un bâton d'Exempt de Police qu'on a besoin, & non d'un Bâton de Maréchal de France.

Je lègue à M. de S..... le fils, un paquet de billets doux que m'a écrits Adeline, dans le tems même où il se ruinait pour elle; voulant néanmoins que ledit paquet ne lui soit remis qu'autant qu'il aura la place de

Procureur du Roi dans le Grand-Bailliage.

Je lègue au nommé Bourgeois, Avocat, fils du Commiſſaire Bourgeois, qui l'a maudit & déshérité en mourant, ſix chemiſes, s'il obtient la place d'Avocat du Roi dans le Grand-Bailliage; je ne lui laiſſe rien pour manger, parce qu'il dîne tous les jours chez M. le G. des S., depuis que ſes confrères l'ont chaſſé à coups de pieds au cul.

Je laiſſe à M. l'A..... de N..... quatre bouteilles d'Eau de Préval, enveloppées dans ſes Diſcours au Roi.

Je lègue à M. B....., un exemplaire du Maupuana, & un autre de Struenzée, par M. ſon cher père, pour achever ſon éducation.

Je lègue à M. le Duc de N..... un exemplaire tout neuf de ſes petites Fables & de ſes petits Vers, qui l'ont conduit à la place où il ſe comporte ſi *galamment*.

Je légue à M. de Rivarol, ce grand Ecrivain, les 30,000 lots de 200 liv. de la Lotterie de 12,000,000 liv. au profit des Grêlés; bien entendu toutefois que les porteurs deſdits billets gagnant n'auront porté que 100 liv. à ladite Loterie.

Je lègue à M. B..... de M..... une rente de 33 liv. ſur les Etats de Bretagne.

Je lègue à D.... de P..... un exemplaire de

Parapilla, avec des figures en taille douce.

Je lègue à Mme. la Ducheſſe de G..... un fifre en ivoire, pour accompagner ſa petite voix douce, quand elle chante les louanges du principal Miniſtre.

Je nomme pour mon Exécuteur teſtamentaire, M. de L....., G. des S., eſpérant qu'il voudra bien avoir pour moi la bonté qu'il a eue pour ſon ami B....., bien fâché de ne pouvoir auſſi le gratifier de quelque 8 à 900,000 liv.; mais je lui laiſſe nne boëte avec mon portrait garni de pierres fauſſes comme lui, que je le prie d'accepter pour l'amour de moi.

Nota. *On croit qu'il exiſte un Codicile; on n'en eſt pas ſûr.*